

**Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt**  
**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

**INSTRUCTIONS RELATIVES AU CONCOURS COMMUN**  
**VOIE E**

***donnant accès aux écoles nationales vétérinaires***  
***ENV Alfort et VetAgroSup Lyon***

Ouvert aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année d'étude à l'ENS Cachan ou Lyon, admis en liste principale aux ENV à la session précédente de la voie A du concours

**SESSION 2017**

**Références réglementaires :**

- *Arrêté du 25 Juillet 2014 relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires.*
- *Arrêté du 3 Novembre 2016 portant ouverture du concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires à la session 2017.*

La présente notice vaut règlement du concours. Elle est téléchargeable sur le site : [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net), rubrique « Informations concours ».

Chaque candidat s'engage, par son inscription au(x) concours, à se conformer très strictement aux présentes instructions.

**Date limite d'envoi du dossier d'inscription : Mercredi 8 Mars 2017**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1 – PRÉSENTATION DU CONCOURS .....</b>	<b>2</b>
<b>2 – PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU CONCOURS .....</b>	<b>2</b>
2.1 – Modalités d'inscription .....	2
2.2 – Documents à fournir .....	3
2.3 – Frais de dossier .....	4
<b>3 – ORGANISATION DU CONCOURS .....</b>	<b>4</b>
3.1 – Épreuve orale d'entretien avec le jury .....	4
3.2 – Publication des résultats .....	5
3.3 – Affectation .....	5
<b>4 – ANNEXES .....</b>	<b>6</b>

## **1 – PRÉSENTATION DU CONCOURS**

Le présent règlement précise les modalités de la voie E du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires (ENV), *ENVA* à Maisons-Alfort et *VetAgro Sup* à Marcy L'Etoile (Lyon). Le concours est ouvert aux étudiants inscrits en première année d'études aux écoles normales supérieures (ENS) de Cachan et de Lyon, admis en liste principale aux écoles nationales vétérinaires à la session précédente de la voie A du concours.

L'admission définitive des candidats est subordonnée à l'obtention de la première année d'études aux ENS de Cachan ou de Lyon.

### **ATTENTION :**

- Le nombre de candidatures, tous concours d'admission aux écoles nationales vétérinaires confondus, est limité à deux.
- Nul ne peut faire acte de candidature, une même année, à plus d'une voie de concours commun ;

Le concours est accessible sans condition de nationalité. Toutefois, les candidats doivent savoir que la médecine vétérinaire est une profession réglementée, dont l'exercice n'est autorisé par la loi qu'aux ressortissants de l'espace économique européen.

Les candidats étrangers, quelle que soit leur nationalité, sont donc invités à se renseigner sur les conditions d'exercice : <http://agriculture.gouv.fr/conditions-dexercice-de-la-profession-veterinaire-en-france>

Pour l'entrée en école nationale vétérinaire, il convient d'être à jour des vaccinations obligatoires, en particulier pour la vaccination antitétanique.

Le recrutement par la voie E se fait sur la base du rang d'entrée à l'Ecole normale supérieure (ENS) concernée, des résultats obtenus lors de la première année de scolarité à l'ENS et d'une épreuve d'entretien d'une durée de trente minutes, qui vise notamment à apprécier la qualité du projet professionnel du candidat et sa capacité à mener en parallèle deux longs cursus de formation.

## **2 – PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU CONCOURS**

### **2.1 – Modalités d'inscription**

✿ **Début des inscriptions :** **Mardi 3 Janvier 2017**

Le candidat télécharge et imprime la fiche d'inscription et l'attestation sur l'honneur, sur le site [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net), onglet « inscriptions aux concours » <http://www.concours-agro-veto.net/spip.php?rubrique146>

✿ **Date limite d'envoi du dossier :**

Le dossier de candidature COMPLET (avec les pièces justificatives) doit être envoyé en recommandé avec AR, au plus tard le **Mercredi 8 Mars 2017** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires – Concours E**

16 rue Claude Bernard  
75231 PARIS Cedex 05

En cas de problème de téléchargement, merci d'envoyer un email à  
[adeline.baurasdolmen@concours-agro-veto.net](mailto:adeline.baurasdolmen@concours-agro-veto.net)

## 2.2 – Documents à fournir

Le dossier doit comprendre :

<p>La partie <b>Service des Concours</b> adressée par courrier, sous pochette plastique (ouverte sur 2 côtés),</p> <p><b>EN UN SEUL EXEMPLAIRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La fiche d'inscription, incluant le classement préférentiel école;</li> <li>● La photocopie recto verso carte nationale d'identité ou passeport <u>en cours de validité</u> ;</li> <li>● Une attestation sur l'honneur du nombre de présentations aux concours vétérinaires</li> <li>● Un chèque bancaire de <b>120 €</b> correspondant aux droits d'inscription;</li> <li>● Le bulletin de notes et d'admission au concours A ENV 2016 ;</li> </ul>
<p>La partie <b>Concours ENV</b> adressée : par courrier sous pochette plastique (ouverte sur 2 côtés),</p> <p><b>EN 4 EXEMPLAIRES</b></p> <p>et un envoi par mail (avec pièces jointes) à l'adresse <a href="mailto:contact@concours-agro-veto.net">contact@concours-agro-veto.net</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La fiche d'inscription, incluant le classement préférentiel école ;</li> <li>● L'état récapitulatif chronologique et exhaustif des études suivies depuis le baccalauréat ;</li> <li>● La lettre de motivation développant le projet de formation du candidat à l'ENV session 2017 et son projet professionnel (2 pages maximum) ;</li> <li>● Le bulletin de notes et d'admission au concours A ENV 2016 ;</li> <li>● Le rang d'intégration à l'ENS session 2016 ;</li> <li>● Les résultats obtenus lors du premier semestre de scolarité à l'ENS.</li> </ul>

## 2.3 – Frais de dossier

Les droits d'inscription sont fixés à **120 €**.

Le versement des frais doit être effectué par chèque bancaire, à joindre **obligatoirement** au dossier service concours, rédigé à l'ordre de l'**Agent Comptable d'AgroParisTech**.

**Ces frais ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement quel que soit le motif indiqué.**

**L'inscription au concours est rejetée si l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas expédiés dans les délais.**

## 3 – ORGANISATION DU CONCOURS

Le Service des Concours, après vérification des dossiers de candidature, dresse la liste des candidats autorisés à concourir, c'est-à-dire à passer l'épreuve orale d'entretien avec le jury.

### 3.1 – Épreuve orale d'entretien avec le jury

Le service des concours adresse par courriel, à chaque candidat, sa convocation à l'épreuve orale, en principe à partir du 13 Mars 2017.



*Le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité du service des concours. Tout candidat n'ayant pas reçu sa convocation dans les 10 jours précédant la date du jour de l'épreuve doit contacter le service des concours.*

L'épreuve orale se déroulera le **Judi 6 avril 2017**, à **VetAgro Sup** - 1, avenue Bourgelat, 69280 Marcy L'Étoile.

L'entretien d'une durée de 30 minutes, devant un jury représentant chacune des écoles ENS (Cachan et Lyon) et ENV (ENVA et VetAgro Sup), vise à apprécier la qualité du projet professionnel du candidat et sa capacité à mener en parallèle deux longs cursus de formation.

Le candidat dispose de 10 minutes pour une présentation préparée (type Powerpoint avec mise à disposition d'un vidéoprojecteur possible, mais non exigée) ; puis suivent 20 minutes de discussion avec le jury.

### **3.2 – Publication des résultats**

Dans les 24 heures qui suivent l'épreuve orale, le jury dresse la liste des admis, par ordre de mérite, et fait procéder à son affichage à AgroParisTech (16 rue Claude Bernard 75005 Paris) et sur le site [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net), onglet « résultats des concours ». Aucune note d'épreuve n'est communiquée aux candidats.

Les mêmes dispositions président à l'établissement d'une liste complémentaire dans laquelle il est puisé au fur et à mesure des démissions des candidats de la liste principale.

### **3.3 – Affectation**

L'affectation prononcée pour la durée de la scolarité, se fera en tenant compte des vœux des candidats et de leur classement par le jury.

Le service des concours transmet par courriel aux candidats admis une proposition d'affectation en principe au cours de la semaine du 10 Avril 2017.

**4 – ANNEXES****RÉCAPITULATIF DES DATES IMPORTANTES DE LA SESSION 2017**

Retrait des dossiers d'inscription	A partir de 3 Janvier 2017
Date limite d'envoi des dossiers	Mercredi 8 Mars 2017
Envoi des convocations à l'épreuve orale	À partir de la semaine du 13 Mars 2017
Entretien avec le jury d'admission	Jeudi 6 Avril 2017
Résultats d'admission	Jeudi 6 Avril 2017 (délai de 24h possible)
Première proposition d'affectation	Au cours de la semaine du 10 Avril 2017

**COORDONNÉES DES DEUX ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES (ENV)**

**ENVA** : 7, avenue du Général de Gaulle, 94704 Maisons-Alfort Cedex – Tél. : 01 43 96 71 00

**VetAgro Sup** : 1, avenue Bourgelat, 69280 Marcy L'Etoile – Tél. : 04 78 87 25 25

**COORDONNÉES DES DEUX ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES (ENS)**

**ENS Cachan** : 61 Avenue du Président Wilson, 94235 Cachan Cedex – Tél. : 01 47 40 20 00

**ENS Lyon** : 15 Parvis René Descartes – BP 7000 - 69342 Lyon Cedex 07 – Tél. : 04 37 37 60 00